

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER THEMATIQUE

OUTILS ET MESURES POUR PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE EN MILIEU AGRICOLE

Réunion n°1

Lundi 13 février 2012, de 14h à 17h

Salle Léonard de Vinci, 10, rue Crillon – 75004 Paris

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, l'eau et les zones humides, les espaces forestiers, agricoles, et les zones urbaines.

Il est prévu deux réunions pour chacun des ateliers thématiques.

La 1^{ère} réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique en milieu agricole »** a débuté par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et des liens entre SRCE et milieu agricole (liens réglementaires, contexte francilien).

Les débats ont ensuite permis de recueillir les attentes des participants dans le cadre d'échanges structurés autour des familles de mesures envisageables en Ile-de-France pour préserver les continuités écologiques en rapport avec les milieux agricoles :

- les mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des acteurs locaux ;
- les politiques et mesures de conservation et restauration des continuités en milieu agricole ;
- les politiques de suivi et évaluation des mesures engagées.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible :

<http://extranet.srce-idf.fr>

Identifiant : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion. Il est organisé de manière thématique. En complément, les co-élaborateurs du SRCE assurent en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Restitution des échanges

Echanges relatifs à la méthode d'élaboration du SRCE francilien

Lors de la présentation introductive de la situation des milieux agricoles en Île-de-France, quelques remarques portant sur la méthode d'élaboration du SRCE en Île-de-France sont exprimées par les participants. Les représentants de l'État et de la Région y apportent des premiers éléments de réponse. Des compléments sont disponibles sur le site du centre de ressources national sur la trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr).

Une explication est tout d'abord demandée sur la portée réglementaire du SRCE et sa traduction opérationnelle. Il est rappelé aux participants que :

- les éléments législatifs approuvés à l'échelle européenne ou nationale et relatifs aux continuités écologiques ne peuvent pas être modifiés par le SRCE ;
- pour les collectivités et leurs documents d'urbanisme, le niveau d'opposabilité défini par le législateur est celui de la « prise en compte » du SRCE (incluant la possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération engagée) ;
- pour les infrastructures de l'Etat, le niveau d'opposabilité est la « compatibilité » avec les orientations nationales, c'est-à-dire que la norme inférieure (le projet) ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure (les orientations nationales).

Les participants font également part d'observations sur le livret envoyé préalablement aux membres de l'atelier :

- Il existe au moins une ZAP (Zone agricole protégée), en Ile-de-France.;
- les premières cartes présentées montrent surtout les milieux agricoles. Une alerte est donnée sur le risque qu'il y a à dissocier les milieux ? Il sera important d'éviter cette fragmentation dans les représentations, notamment entre milieu agricole et milieu forestier.
- Le mitage de l'espace agricole est un phénomène particulièrement fort en Ile-de-France. Il constitue également une forme de consommation des terres agricoles, moins visible que celle résultant de l'urbanisation en nappe, mais tout aussi destructurante.

Ces éléments ont vocation à être pris en compte dans le travail d'élaboration du schéma. La maîtrise d'ouvrage du SRCE invite les participants à compléter également par écrit, s'ils le souhaitent, ces premiers commentaires.

Par ailleurs, l'ensemble des membres de l'atelier s'accordent pour **demandeur une liste et une cartographie complète des outils existants** en faveur des continuités écologiques, en précisant leur dynamique d'adoption ou d'usage dans le cadre des politiques publiques en Île-de-France. L'enjeu est

de disposer d'un diagnostic des démarches déjà engagées en faveur des continuités écologiques en milieux agricoles et un panorama des bonnes pratiques des agriculteurs.

Echanges portant sur les mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des acteurs locaux

Le besoin d'information vis-à-vis de la démarche SRCE

La notion même de « trame verte et bleue » n'est généralement pas bien connue par les agriculteurs. Leurs préoccupations concernent davantage la pérennité des exploitations et l'impact futur des documents d'urbanisme ou des projets d'infrastructures sur celles-ci, l'un des principaux enjeux pour le secteur agricole étant celui du foncier.

L'accumulation de démarches de planification (documents d'urbanisme, révision du SDRIF, etc.) est ainsi mal comprise et suscite des craintes au sein de la profession agricole. Ses représentants témoignent de leur sentiment d'une très grande vulnérabilité vis-à-vis des nouveaux projets d'infrastructures (nouvelles gares issues du « Grand Paris », etc.).

Les agriculteurs craignent que de nouvelles contraintes réglementaires ne s'imposent à eux et ne remettent en question la viabilité de leur exploitation.

L'accent est mis notamment sur la dimension périurbaine d'une grande partie du territoire en Île-de-France, qui s'accompagne de contraintes fortes pour les exploitations (en termes paysager, environnemental, etc.).

Au regard de cet état des lieux, les participants à l'atelier alertent sur le risque que soit négligée dans l'élaboration du SRCE la nécessité pour les acteurs non issus du monde agricole de comprendre les dynamiques dans lesquelles évoluent les agriculteurs, en termes de vente et d'achat, d'évolution foncière, de nouvelles activités...

Une concertation approfondie avec les agriculteurs est donc indispensable. Plusieurs participants voient d'ailleurs dans le SRCE **l'opportunité d'un dialogue entre les agriculteurs (qui sont à la fois gardiens du paysage et acteurs de la biodiversité) et la société dans son ensemble.** Cette démarche peut être l'occasion de mieux faire connaître les bonnes pratiques des agriculteurs en termes de respect de la biodiversité.

Au-delà, un travail d'information et de sensibilisation vis-à-vis des acteurs du monde rural est cité comme un des enjeux majeurs pour favoriser la compréhension et l'appropriation du SRCE en Île-de-France.

Les outils de sensibilisation à privilégier

Plusieurs outils et mesures d'information ou de sensibilisation déjà en place sont cités par les participants :

- La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne organise régulièrement des réunions d'information relatives aux MAE, mais aborde aussi à cette occasion les liens avec le SRCE, les enjeux liés à l'évolution de la PAC, etc.
- Toujours en Seine-et-Marne, dans certains dispositifs d'aide aux agriculteurs, l'accès aux aides est conditionné à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation qui intègre souvent la biodiversité, même quand elle n'est pas la piste d'entrée principale de la réflexion.
- Les Parcs naturels régionaux (PNR) pratiquent de plus en plus de concertation à l'amont des projets, y compris avec le monde agricole, en vue de préserver les continuités et réservoirs de biodiversité.
- Le Centre ornithologique d'Île-de-France (CORIF) a mis en place un atelier de formation auprès des agriculteurs portant sur les engagements pris dans le cadre des MAE et les liens avec le SRCE (gestion des mares, chevêche d'Athéna).

Une clé de l'appropriation du SRCE par le monde agricole : l'articulation des fonctions du territoire

Dans la perspective de favoriser l'adhésion au SRCE, les pratiques des autres acteurs du territoire doivent être cohérentes avec les efforts réalisés par les acteurs agricoles pour préserver l'environnement. L'attention est appelée sur les pratiques des gestionnaires d'infrastructures linéaires en matière de pesticides : il est fait appel à la logique de l'action concertée entre acteurs pour apporter collectivement les bonnes réponses aux questions relatives à l'environnement. Par exemple, si les agriculteurs arrêtent d'utiliser des, les doivent en faire de même.

Au-delà de cette cohérence des pratiques, il semble indispensable :

- **de déterminer les multiples fonctions du foncier agricole, en termes de biodiversité notamment.** La dimension fonctionnelle des milieux agricoles semble avoir été longtemps négligée, mais être beaucoup plus étudiée à présent. Les acteurs des territoires, voire le grand public, devraient, dans la continuité de cette dynamique, avoir une meilleure compréhension des spécificités et des rôles joués par les divers types d'agriculture.
- **de mettre en cohérence les fonctionnalités des espaces agricoles, forestiers, périurbains, etc.** Penser la cohérence écologique comme une ambition partagée des acteurs concernés est d'autant plus important que, dans un contexte francilien d'enclavement des espaces agricoles au sein d'espaces périurbains, il ne s'agit pas d'opposer les espaces les uns aux autres, mais de voir au contraire comment ensemble ils permettent les déplacements des espèces. Ainsi, le zonage sec dans les documents d'urbanisme n'est évidemment pas la solution. Ces démarches devraient plutôt permettre de croiser les fonctions de chaque territoire et de confronter des activités différentes.

Les messages à diffuser

Pour convaincre le monde agricole francilien, il importe de présenter le **SRCE comme un atout et non comme une contrainte, en mettant en avant à la fois :**

- **ce que la démarche Trame verte et bleue peut apporter aux agriculteurs,**
- **ce que la pratique agricole peut apporter en termes de préservation** de la biodiversité et particulièrement des continuités écologiques. Un effort de « mise en publicité » apparaît comme nécessaire. Le SRCE pourrait en être un des supports.

L'importance de considérer tous les territoires avec leurs spécificités propres est également soulignée, tout comme la nécessité d'une grande transparence sur les cas dans lesquelles une nouvelle réglementation sera nécessaire pour préserver/restaurer les continuités écologiques.

Plus globalement, il s'agit aussi **d'intégrer la diversité des acteurs du monde agricole et les incertitudes multiples inhérentes à leurs activités (urbanisation, mais aussi marchés, réorganisation des filières...).**

Echanges relatifs aux politiques et mesures de conservation et restauration des continuités écologiques en milieu agricole

La 2^{ème} phase d'échanges de l'atelier est l'occasion pour les participants de rappeler que **les grandes cultures ne représentent pas une menace pour les continuités écologiques, contrairement à la pression périurbaine et aux infrastructures linéaires, et qu'à ce titre le SRCE ne doit pas leur imposer de nouvelles restrictions.** Au-delà, les représentants du monde agricole invitent à mettre en avant dans le cadre du SRCE les bonnes pratiques (concrètes et quotidiennes) de leur profession.

Conscients de l'existence de ces bonnes pratiques, les représentants de l'Etat et de la Région réaffirment leur volonté de s'en servir comme base pour préserver les continuités dans le cadre du SRCE.

A cet égard, la maîtrise d'ouvrage du SRCE souligne le fait que le choix méthodologique d'observer les milieux agricoles comme une sous-trame à part entière s'inscrit dans cette logique et garantit une perception positive des espaces agricoles dans le schéma. Elle précise que l'un des objectifs de l'atelier est bien de **traiter les menaces sur l'agriculture comme activité contribuant au fonctionnement de la trame verte et bleue, et non l'agriculture comme une menace** : le milieu agricole est constitutif de la trame verte et bleue, et non un obstacle.

Les outils de conservation et restauration

Des actions résultant d'initiatives particulières sont mentionnées : comme la plantation de haies par exemple.

Plusieurs exemples précis d'outil ou de mesures déjà opérationnels sur les territoires franciliens, qui ont pour finalité la conservation et la restauration des continuités écologiques en milieu agricole, sont détaillés :

- Le Conseil général de Seine-et-Marne élabore un **Atlas dynamique de la Biodiversité** (un 1^{er} tome est sorti, sur la flore, le second est à venir courant 2012), qui permet de connaître l'état de la biodiversité existante et d'agir en conséquence.
- Une **base de données établie par l'IAU et Natureparif** sur les éléments fixes du paysage a été finalisée en janvier 2012. Elle permet d'évaluer les besoins de conservation ou restauration.
- Le Conseil général de Seine-et-Marne s'emploie à trouver des leviers pour répondre à l'enjeu de la parcellisation des propriétés agricoles, par exemple **en bonifiant des aides** pour planter des haies, des bosquets, etc.
- Les **démarches Natura 2000** abordent les notions au cœur de l'élaboration du SRCE et peuvent contribuer à la conservation et la restauration de la trame verte et bleue.
- Le **Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains** (PPEANP) est un outil récent, opposable, soumis à enquête public, et peut par ailleurs être complété par le **Périmètre Régional d'Intervention Foncière** (PRIF), qui se trouve être plus souple
- Le **SCOT** est cité comme un outil d'action qui reste insuffisamment généralisé en Île-de-France.
- Une **charte pour la préservation de la biodiversité agricole (signée en 2008) en Seine-et-Marne** (entre l'État, la Fédération des chasseurs, la Chambre d'Agriculture, les syndicats agricoles et les associations environnementales) liste une série d'actions à décliner et sert de cadre de concertation, pour la conservation ou la restauration de la biodiversité notamment.
- Les gestionnaires des bassins d'Orly ont aussi établi **une charte réunissant des acteurs très différents**, pour prendre en compte les multifonctionnalités des espaces et rendre leur action plus efficace en termes de conservation et restauration de la nature existante sur leur territoire.
- Concernant les activités non-agricoles présentes en milieu rural, d'autres leviers existent, comme les plans départementaux de randonnée pédestre (PDIPR), etc.

Trois grandes familles d'outils émergent donc au cours des échanges : les chartes (en particulier à partir de l'exemple des chartes forestières), les leviers relatifs au foncier, et les mesures agro-environnementales (MAE) (voir ci-dessous).

Sur la question du foncier, plusieurs participants rappellent que les agriculteurs sont loin d'être systématiquement propriétaires, et que la gestion du foncier agricole relève également d'autres acteurs, notamment de bailleurs. Il arrive même que sur certains territoires, les agriculteurs

ne soient propriétaires qu'à hauteur de 30% des terres agricoles. Toutefois, un participant rappelle que des clauses réglementaires existent et sont destinées à orienter les bailleurs.

Les outils financiers destinés aux exploitations agricoles qui s'inscrivent volontairement dans une démarche agro-environnementale

• Le Plan végétal pour l'environnement

Le plan végétal pour l'environnement (dispositif 121 B) et la mesure pour les investissements non productifs (dispositif 216) du document régional de développement rural (DRDR) ont pour objectif d'aider aux investissements en faveur de l'environnement dans les exploitations agricoles et dans les CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole).

Il comprend notamment un volet de préservation pour la biodiversité et permet, entre autres, le financement des haies.

Un cadrage général (article 10 de l'arrêté ministériel du 21 juin 2010), fixe que ces haies peuvent être financées selon les cas soit à 40% projet à titre individuel soit à 60% ou 75% (selon son implantation dans une zone enjeu eau) lorsque le projet d'implantation est réputé collectif.

Il est mentionné que, dans ce dernier cas, des haies implantées dans le cadre du SRCE pourraient être clairement identifiées comme une implantation à caractère collectif et offrir, sous réserve des disponibilités financières, un taux de financement minimum de 60%. Aujourd'hui ne sont éligibles au titre des haies que le matériel végétal et le matériel lié à l'implantation. Dans un proche avenir (avant juillet 2012) certains matériels pour l'entretien des haies pourraient être pris en compte.

Le plan végétal à l'environnement permet aussi de financer à un taux minimum de 60 %, des travaux de restauration des murets et mares. Ainsi, il est également souligné que le SRCE pourrait utiliser les possibilités offertes par cet outil financier.

• Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)

Cette boîte à outils très complète a vocation à cibler des objectifs bien précis et clairement identifiés sur un périmètre strictement défini. Et, cet outil financier doit être dimensionné pour tenir compte des montants de financement disponibles sous peine de dépasser les enveloppes.

C'est pourquoi les MAE doivent être utilisées avec parcimonie et doivent s'appuyer, en préalable, sur une méthodologie qui impose :

- une délimitation de territoire
- un diagnostic environnemental de territoire complet (qualité chimique de l'eau, aspect quantitatif, érosion, Natura 2000, biodiversité ordinaire, paysage)
- un plan d'action des correctifs environnementaux à apporter.

Dans ces conditions, l'outil MAEt peut être mobilisé pour apporter un soutien financier aux exploitations agricoles qui s'y engageraient.

Il est mentionné que par leur nature, les travaux du SRCE peuvent s'inscrire dans la méthodologie préalable à l'instauration d'une MAEt.

Les expérimentations de MAE réalisées en Ile-de-France, notamment sur des sites où l'AEV intervient, mettent en valeur l'engagement volontaire de certains agriculteurs sur les questions de conservation et de restauration de la biodiversité en milieu agricole.

Les MAE territorialisées offrent de plus une formidable occasion de faire dialoguer l'ensemble des acteurs de la profession agricole et constituent un outil positif en faveur de la biodiversité.

Toutefois, **il semble difficile de généraliser (ou au moins multiplier) les MAE dans les espaces agricoles franciliens.** Le principal obstacle est financier, mais sont également notées des contraintes réglementaires et un déficit de portage politique. Par ailleurs, les MAE sont limitées dans le temps (une durée de 5 ans renouvelable) et dans l'espace.

Enfin, il est souligné la nécessité de mieux mettre en valeur la dimension agronomique des MAE, et, de façon plus générale, de pallier aux carences en termes d'innovation agro-environnementale observées en Île-de-France. Le SRCE pourrait sans doute mettre en exergue des leviers permettant de développer l'innovation : par exemple, en soutenant une généralisation des expériences observées sur le territoire francilien, ou en favorisant une plus grande coopération entre scientifiques et agriculteurs, etc.

La possibilité de développer une nouvelle MAE est évoquée mais pour cela, le besoin d'identifier un objectif et une action lui correspondant est nécessaire.

Questions mises en exergue

Plusieurs participants mettent en exergue le problème de la « **cabanisation** » qui ne doit pas être négligé ; l'urbanisation « sauvage » et illégale est ainsi pointée du doigt. Il en va de même pour les pratiques sportives nuisibles aux espaces ruraux (quad notamment).

Un représentant de l'Agence des Espaces Verts (AEV) en Île-de-France précise par ailleurs que **le sol est le parent pauvre de la démarche d'élaboration du SRCE**, qu'il semble sous-apprécié dans les travaux en cours, voire que cela reste une thématique trop souvent délaissée dans l'absolu.

Enfin, un représentant de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) souligne la **nécessité de prendre en compte l'eau en Île-de-France, dans sa dimension qualitative, mais également quantitative.** Les pratiques observées en milieu agricole ont un impact notable sur cette question.

Echanges relatifs aux politiques de suivi et à l'évaluation des mesures engagées

Le troisième et dernier temps d'échanges de l'atelier s'amorce sur **un témoignage d'un représentant de la SAFER** (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), qui explique que celle-ci réalise un bilan annuel des actions menées dans les espaces périurbains. Une fois le SRCE adopté, la dimension biodiversité et continuités y sera intégrée.

Cette phase des échanges est également l'occasion pour les participants de dialoguer sur **l'échelle à laquelle le SRCE sera déclinée**. La maîtrise d'ouvrage répond aux interrogations qui peuvent se poser en ce sens en expliquant que l'approche multi-scalaire – en fonction notamment des compétences de chacun des acteurs du territoire – a été privilégiée, au niveau des collectivités mais pas seulement, également à l'échelle des projets. Toutefois, en termes de suivi et d'évaluation du SRCE, l'échelle régionale est retenue.

Un représentant de l'AEV en Île-de-France précise qu'un nouvel outil peut être utile pour suivre l'évolution des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité : l'observatoire de la consommation des espaces agricoles et naturels (OCEAN), réactivé et qui est le résultat d'un partenariat à plusieurs niveaux : SAFER, IAU, Etat, Région...

Enfin, d'autres participants citent quelques exemples d'outils utilisables pour évaluer la situation de la trame verte et bleue en Île-de-France. Parmi eux : une base de données de l'IAU, actualisée tous les quatre ans, sur l'occupation des sols ainsi que les commissions départementales de consommation des terres agricoles.

Les attentes prioritaires des participants

En complément des échanges intervenus lors de la réunion, synthétisés ci-avant, chaque participant a été invité à noter via un questionnaire dédié ses principales attentes relatives au SRCE. Les priorités ainsi identifiées sont présentées ci-dessous. Elles n'engagent que leurs auteurs.

Outils réglementaires et contractuels

- **Valoriser les "acquis d'expérience" concernant les pratiques et usages**
- **Mettre en avant des pistes techniques, opérationnelles et mobilisables directement sur le terrain**
- **Privilégier des mesures à obligation de résultats** plutôt que des objectifs de moyen et des mesures souples et adaptables.
- **Privilégier les outils contractuels**
- **Prendre en compte les règles communautaires** et être vigilant sur l'évolution de la PAC et l'augmentation probable des SET, une action réglementaire qu'il faudra valoriser
- **Donner la priorité aux interventions foncières, voire maîtriser intégralement le foncier pour protéger l'agriculture**, limiter la consommation d'espace agricole et ne pas le considérer comme une réserve foncière à long terme pour l'urbanisation, à travers les choix publics en matière d'urbanisme.
- **Développer le zonage d'objectif avec notion de compatibilité**
- **Développer les MAE qui apparaissent comme une excellente solution et insister sur cette entrée pour simplifier le SRCE auprès des agriculteurs**, l'objectif SRCE étant rempli avec l'augmentation du nombre de contrats MAE (mais elles ne durent que 5 ans et ne couvrent pas tous les besoins)
- **Conserver ou restaurer des haies, des bandes enherbées, de jolies lisières, des mares, des ruisseaux, des arbres isolés**
- **Explorer la piste de l'absence de traitement des premiers mètres des bordures de céréales** dans le cadre de la gestion différenciée, avec le soutien de la recherche
- **Explorer la piste de l'agroforesterie** : le contexte de l'Ile-de-France y est peu favorable, mais ces systèmes agricoles se développent et sont très favorables pour l'eau et la biodiversité.
- **Intégrer les fonctionnalités des milieux dans les études d'impact**, en dépassant la notion d'espèce "emblématique" au profit des espèces "banales"

- **Réaliser des analyses et des études de l'existant dans le cadre de nouveaux projets**, afin de faciliter l'identification de mesures de réduction et de mesures d'accompagnement des travaux, et, de façon générale, prendre en compte l'existant

Finance, fiscalité, outils économiques

- **Assurer une protection de l'espace agricole faite avec le monde agricole mais en aucun cas être financée par l'agriculteur**
- **Privilégier des actions durables, en tenant compte du fait que l'agriculteur doit y trouver son intérêt économique** sinon seul le réglementaire fonctionnera et sera durable

Elaboration de connaissances

- **Qualifier les terres agricoles au regard de leur multifonctionnalité**, sans hiérarchisation dans le cadre de démarches concertées portant sur les pratiques et usages agricoles ou autres
- **Développer le volet "sol"** dont la masse biologique en terrains agricoles est trop faible. Le vivant du sol est le premier maillon de la chaîne alimentaire de la faune sauvage.
- **Etablir l'état initial et des outils de suivi de l'évolution dans le temps de la trame verte et bleue qui soient faciles à suivre, simples, reproductibles et objectifs**, et notamment prévoir des bio-indicateurs et des indicateurs d'impact (éventuellement avec un tableau de bord consultable par tous sur un site)
- **Se baser sur la capitalisation (restitutions, retours d'expériences), la cartographie, le suivi agronomique et la formation professionnelle pour garantir un suivi pertinent** de l'évolution de la trame verte et bleue en Île-de-France
- **Etablir un suivi de la gestion des chemins d'exploitation et des bords de route**

Information, sensibilisation, formation

- **Adapter les démarches de concertation aux différents territoires**, car les pratiques et les publics sont différents
- **Mettre en place une réelle concertation au plus proche du terrain**, de manière à ce que les acteurs de terrain puissent se sentir réellement partie prenante du sujet, et ainsi accepter volontiers sa mise en place.
- **Développer la sensibilisation, l'information et la formation sur la trame verte et bleue pour tous les acteurs** (agriculteurs, agents et élus des collectivités, grand public, structures associatives)

- **Améliorer la connaissance de l'agriculture chez les aménageurs et le grand public**, et en particulier valoriser les actions déjà mises en œuvre par le monde agricole
- **Informersur le droit de propriété**
- **Diffuser la cartographie de la trame verte et bleue et des recommandations en faveur de sa préservation**
- **Parler le plus possible "amélioration" et non conservation et restauration**, présenter le SRCE comme un atout pour l'agriculture et non une contrainte

Gouvernance

- **S'appuyer sur le travail de la SAFER, de l'OCEAN (Observation de la consommation des espaces agricoles et naturels) et sur les MAE**, pour suivre l'évolution de la trame verte et bleue en Ile-de-France
- **Impulser une dynamique locale**

Approches transversales

- **Inclure les dimensions économiques et sociales dans les réflexions techniques**
- **Prendre en compte la globalité des territoires et les différents types d'espaces, et ne pas restreindre le SRCE aux problématiques périurbaines** : de grands espaces agricoles en périphérie de l'Ile-de-France n'ont pas le même intérêt écologique qu'en zone périurbaine
- **Veiller à ne pas muséifier les espaces** (agricoles notamment), établir une certaine souplesse dans la gestion de la trame verte et bleue

Participants

Prénom	Nom	Structure	Mail
Michel	ALDEBERT	DRIAAF	michel.aldebert@agriculture.gouv.fr
Jean-Marc	BERNARD	DRIEE	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
Julien	BOURBIER	PNR du Vexin Français	j.bourbier@pnr-vexin-francais.fr
David	BRITES	RCT	d.brites@rct-territoires.com
Aurore	BROCHARD	Parc Naturel Régional Oise Pays de France	a.brochard@parc-oise-paysdefrance.fr
Bernard	CAUCHETIER	IAU	bernard.cauchetier@iau-idf.fr
Jeanne	CHABOCHE	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
Arnaud	CHARPENTIER	PNR du Gâtinais Français	a.charpentier@parc-gatinais-francais.fr
Rémi	CLUSET	Région	remi.cluset@iledefrance.fr
Hélène	COLAS	Région	helene.colas@iledefrance.fr
Elise	DESSAINT	DDT Val d'Oise	elise.dessaint@val-doise.gouv.fr
Patrice	FEBVRET	Chambre d'agriculture interdépartementale	p.febvret@ile-de-france.chambagri.fr
Frédéric	FROT	FDSEA 77	saintmedard@aliceadsl.fr
Chantal	GOUSSON	FDSEA IDF	chantalgousson@orange.fr
François	HUART	AEV	fhuart@aev-iledefrance.fr
Colette	HUOT-DAUBREMONT	CORIF	corif@club-internet.fr
Céline	JOAQUIM	Communauté de commune Marne et Gondoire	celine.joaquim@marneetgondoire.fr
Marguerite-Marie	LARROQUE	Eau de Paris	marguerite-marie.larroque@eaudeparis.fr
François	LEGER	INRA	francois.leger@agroparistech.fr
Pascal	LEPERE	Coordination rurale de la couronne parisienne	lepere.pascal@wanadoo.fr
Alexis	LEPEU	GRCETA IdF	alexis.lepeu@lafermedepassy.fr
Christophe	MAILLET	SAFER	christophe.maillet@safer-idf.com
Judith	MALLET	CG 77	judith.mallet@cg77.fr
Daniel	SERRE	ONCFS	daniel.serre@oncfs.gouv.fr
Solène	SOULAS	NaturEssonne	solene.soulas@naturessonne.fr
Catherine	STEIN	Fédération coopérative	steinfrca@yahoo.fr

Ronan	TABOUREL	FICEVY	ronan.tabourel@ficevy.com
Léo	TYBURCE	GAL Seine Aval	leo.tyburce@safer-idf.com
Caroline	VENDRYES	DRIEE	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
Marylène	VERGNOL	CG 77	marylene.vergnol@cg77.fr
Maxime	ZUCCA	NatureParif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.